

# Près de 60 000 chômeurs dispensés de recherche d'emploi

■ En 2017, 60 000 chômeurs wallons et bruxellois ont obtenu une dispense de disponibilité pour avoir repris des études.

Pouvoir refuser un emploi proposé par son office régional de l'emploi, ne plus devoir être disponible pour le marché de l'emploi et acquérir de nouvelles compétences, tout en percevant ses allocations de chômage, voire dans certains cas des indemnités de formation : tels sont les avantages que permet le principe de la dispense de disponibilité, accordée, sous certaines conditions, pour suivre une formation ou reprendre des études. Un important outil de mise à l'emploi qui, à la suite de sa régionalisation en 2015, est désormais géré par le Forem pour la Wallonie et Actiris pour Bruxelles.

Au total, 13 169 et 11 931 dispenses ont été délivrées en 2016 et 2017 en Région bruxelloise, tandis que 55 770 et 35 727 demandeurs d'emploi wallons ont bénéficié ces deux dernières années du système. On devrait arriver à un total de 60 000 en 2017, le Forem et Actiris n'ayant pas encore pu comptabiliser les derniers mois de l'année.

Formations professionnelles directement organisées ou subventionnées par le Forem ou Bruxelles Formation, formations menant à une profession indépendante dispensée entre autres par l'IFAPME, études dans l'enseignement secondaire supérieur, dans une haute école ou une université, formations à l'étranger, stage en entreprise ou encore formation en alternance : les occasions d'obtenir une dispense sont multiples. La grande majorité des dispenses oc-

troyées en 2017 concernent néanmoins une formation professionnelle au Forem ou à Bruxelles Formation. Et singulièrement pour exercer un métier en pénurie : leur nombre est passé de 1 481 à 2 645. A noter le faible nombre de dispenses octroyées afin de suivre une formation à une profession indépendante : 58 par le Forem et 41 par Actiris.

## Pas encore de recensement des formations

Impossible à l'heure actuelle de savoir quelles ont été les formations les plus et les moins prisées ces deux dernières années par les demandeurs d'emploi, les offices régionaux de l'emploi n'ayant pas mis en

place de statistiques en la matière. "C'est quelque chose que l'on envisage pour le futur", explique-t-on à Actiris, l'organisme bruxellois. Si un tel outil voyait le jour, il pourrait éventuellement permettre d'en savoir davantage sur le marché du travail et les aspirations des demandeurs d'emploi.

La gamme de formations et stages disponibles est en tout cas très large et ne s'arrête pas aux métiers dits en pénurie, passant de métiers manuels comme boucher à des formations universitaires.

Solliciter une dispense ne signifie cependant pas automatiquement que celle-ci sera accordée. Pour chacun des sept types de formation recensés par les offices régionaux de l'emploi, sont prévues un certain nombre de conditions. Dans certains cas, le demandeur d'emploi doit être en possession d'une carte de contrôle et résider en Belgique. Dans d'autres, la formation doit être suivie en semaine et pendant la journée. "Les conditions pour obtenir une dispense varient selon le type de formation suivie", résume le Forem.

Julien Thomas

La gamme de formations et stages disponibles est très large et ne s'arrête pas aux métiers dits en pénurie.